

ANNEXE 3 DÉFINITION DES GROUPES D'USAGES

Activité agricole

La pratique de l'agriculture telle que définie au document complémentaire, incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériels agricoles à des fins agricoles.

Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles (LPTAA, L.R.Q., chapitre P-41.1).

Activité agrotouristique

Activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu dans une exploitation agricole enregistrée conformément au *Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations*. L'activité agrotouristique met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

L'offre agrotouristique se compose des catégories de produits et services suivants :

- Visite et animation à la ferme;
- Hébergement touristique;
- Restauration mettant principalement en valeur les produits de la ferme même et utilisant en complément des produits agroalimentaires régionaux, afin que ces deux sources de produits constituent l'essentiel du menu.
- Promotion et vente de produits agroalimentaires provenant majoritairement de la ferme où se situe l'exploitation agricole.

Activité forestière

Toute activité reliée à l'abattage et à la récolte de bois, à la culture et à l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, à la construction, à l'amélioration, à la réfection, à l'entretien et à la fermeture d'infrastructures, à l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement et l'usage du feu ainsi que le contrôle des incendies, des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques et de la végétation concurrente, de même que toute autre activité de même nature ayant un effet tangible sur les ressources du milieu forestier.

Activité de recherche et de développement

Tout bâtiment ou terrain où se déroulent des activités de recherche fondamentale ou appliquée, tout laboratoire d'essais ainsi que toute entreprise œuvrant dans le domaine des technologies de pointe.

Conservation et interprétation

Toute activité d'interprétation de la nature excluant expressément toute construction et tout prélèvement des ressources fauniques et végétales. Toutefois, la construction de bâtiment de services et de bâtiment destiné à l'interprétation de la nature est autorisée.

Agriculture urbaine

C'est la culture de plantes ou l'élevage d'animaux à l'extérieur de la zone agricole à des fins personnelles, communautaires ou commerciales et elle prend toutes sortes de formes. Les usages de cette catégorie regroupent l'élevage de poules, les potagers en façade, les bacs de culture et la culture en serre.

Commercial et services

Tout bâtiment ou terrain destiné à la vente au détail, à la vente en gros ainsi que l'offre de services divers. La classe commercial et services inclus les quatre sous-usages suivants :

- **Commerce artériel**
Commerce de détails ou de services pouvant occuper des superficie importante et érigé en milieu urbain sur des terrains desservis. De façon non limitative les supermarchés, les magasins entrepôts, les magasins à rayon, les commerces de restauration, les commerces urbains, Hôtel et motels, commerces de services professionnels, commerce de vente de produits cannabinoïdes, commerces spéciaux, commerces de divertissements, etc.
- **Commerce léger**
Commerce local de petite superficie offrant des services de proximités ou des services à faible impact sur le voisinage. De façon non limitative, les dépanneurs, les services professionnels, les hôtels et motels, les restaurants, les pharmacies, les épiceries, etc.
- **Commerce lourd**
Commerce à plus grand impact sur le voisinage et nécessitant de plus grandes superficies. De manière non limitative, les commerces automobiles, les stations-services, les garages de mécanique, entrepôts et mini-entrepôts, les centres commerciaux, les quincailleries de grandes surfaces, les commerces pétroliers, etc.
- **Commerce touristique**
Commerce destiné à la clientèle locale, ainsi que tout commerce qui peut intéresser le touriste. De manière non limitative, les gîtes, les chalets en location, les tables champêtres, les crèmeries, les cafés, marché public, les camions-restaurants, etc.

Extraction

Toute activité en terres privées, incluant les dépendances qui y sont associées, visant à extraire du sol les composantes suivantes : du sable, du gravier, de la pierre à construire. La mise en valeur et l'exploitation des autres substances minérales ainsi que des réservoirs souterrains doivent être faites conformément à la Loi sur les mines.

Industriel léger

Tout bâtiment ou terrain utilisé à des fins de transformation de la matière première ou de produits issus de la production de l'industrie lourde pour en faire des biens finis ou semi-finis. Elle nécessite généralement peu de capitaux. L'industrie légère requiert des terrains de petites ou de moyennes dimensions, dont le sol offre une bonne capacité portante. De manière non limitative les entreprises de transport, les entreprises de construction, les entreprises de services environnementaux, , , les entreprises semi-industrielles et autres entreprises similaires.

Industriel lourd

Tout bâtiment ou terrain utilisé à des fins de transformation de la matière première ou qui lui font subir une première transformation. Elle nécessite beaucoup d'investissement en équipements, notamment pour la transformation des matières minérales (sidérurgie, métallurgie, etc.). L'industrie lourde requiert des terrains de plus grande superficie avec des sols démontrant une grande capacité portante. De manière non limitative les industries reliées aux produits métalliques, à la machinerie, au matériel de transport et aux produits minéraux non métalliques. De plus, les commerces de ventes liés à l'industrie lourde sont permis en tant qu'usage complémentaire.

Industriel relié à la ressource agricole et forestière

Tout bâtiment ou terrain utilisé à des fins de transformation de la matière première agricole ou de la transformation de la matière première forestière. La transformation tertiaire n'est pas permise dans ce groupe d'usage. La transformation et la vente de denrées alimentaires produites sur place font partie de ce groupe d'usages.

Institutionnel

Tout bâtiment ou terrain utilisé à des fins publiques et dont la responsabilité incombe à un gouvernement, à l'un de ses ministères ou l'un de ses mandataires, à une municipalité ou à un ministère religieux et dont l'accès est ouvert au public. À titre indicatif, sont considérés comme des usages institutionnels, les services de santé, les établissements d'enseignement, les services de protection publique (poste de police, caserne d'incendie) et les lieux de culte.

Récréation intensive

Tout bâtiment ou terrain de propriété publique ou privée destiné principalement à des activités culturelles (bibliothèque, cinéma, musée et autres). De plus, ce groupe d'usages comprend les endroits voués à la pratique d'activités physiques à l'intérieur de bâtiments ou encore qui nécessitent des infrastructures permanentes telles des stades, des arénas, des piscines extérieures et autres infrastructures similaires.

Récréation extensive

Tout bâtiment ou terrain de propriété publique ou privée destiné à des activités ou des sports ayant lieu principalement à l'extérieur, souvent en contact avec les éléments de la nature et qui requiert de vastes espaces comme pour la pratique du golf, du ski de fond, du camping et du vélo de montagne et des sentiers pédestres.

Résidentiel unifamilial

Tout bâtiment utilisé à des fins d'habitation composé d'une unité d'habitation principale auquel peut s'ajouter un logement supplémentaire destiné à être occupé par des personnes possédant un lien de parenté avec le propriétaire ou encore n'ayant aucun lien de parenté avec ce dernier.

Résidentiel multifamilial

Tout bâtiment utilisé à des fins d'habitation et comprenant deux unités de logement ou plus. Ce groupe d'usages comprend entre autres des habitations individuelles jumelées, des habitations individuelles en rangée, des habitations bifamiliales et des habitations multifamiliales comme des immeubles d'appartements.

Utilité publique

Tout bâtiment, infrastructure, équipement ou activité réalisée sous l'égide d'un gouvernement, l'un de ses ministères ou l'un de ses mandataires, incluant les autorités municipales ainsi que tout équipement et infrastructure érigés par une entreprise d'utilité publique (électricité, gaz, télécommunications et autre).